

**Madame Elisabeth Borne
Hôtel de Matignon
57, rue de Varennes
75007 PARIS**

Paris, le 18 mai 2022

Objet : intégration de l'UDES au Haut Conseil pour le Financement de la Protection Sociale

Madame la Première ministre,

Le présent courrier a pour objet d'attirer votre attention sur la situation problématique que connaît l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) au regard des instances traitant de la protection sociale, notamment le Haut Conseil pour le Financement de la Protection Sociale (HCFIPS) et de vous demander d'y remédier.

Je vous sollicite directement car cette dernière instance est placée auprès de vous et fait partie du réseau d'organismes qu'anime France Stratégie.

En effet, le décret n° 2022-810 du 14 mai 2022 paru au Journal officiel du dimanche 15 mai ne comprend pas l'UDES dans la liste des organisations qui peuvent y désigner des représentants au titre des organisations professionnelles et syndicales. Or, l'économie sociale et solidaire (ESS) représente plus de 10% de l'emploi soit autant de cotisants dans le système de protection sociale.

Cette situation est difficilement compréhensible du point de vue de l'UDES qui a, de nombreuses fois, instamment demandé son intégration au sein de cette instance.

L'UDES a vu, en octobre 2017, sa représentativité reconnue au niveau national et multi-professionnel de l'ESS. La reconnaissance de la représentativité de l'UDES à ce niveau a été renouvelée par arrêté en date du 19 octobre 2021.

Les employeurs de l'ESS disposent d'une expertise particulière, du fait de leurs activités, en matière de protection sociale (mutuelles, crèches associatives, aide et soins à domicile, accueil de personnes dépendantes et handicapées...).

Vous comprendrez ainsi que nous sommes très surpris de ne pas figurer parmi les organisations visées par le décret n° 2022-810 du 14 mai 2022 au sein duquel est bien présente la FNSEA qui est aussi représentative au niveau national et multi-professionnel. Nous notons également qu'y figure l'UNAPL alors que cette organisation est représentée par l'U2P.

Je vous demande donc d'intégrer au plus vite l'UDES au sein du HCFIPS en modifiant pour ce faire le décret n°2022-810.

Comptant sur votre implication et sur votre soutien pour faire aboutir notre demande, je demeure à votre disposition pour vous rencontrer et vous prie de croire, Madame la Première ministre, en l'assurance de ma haute et très respectueuse considération.

Hugues Vidor
Président

